

FCP de droit français

**LAZARD EURO MONEY
MARKET**

RAPPORT ANNUEL

au 30 septembre 2025

**Société de Gestion : Lazard Frères Gestion SAS
Dépositaire : Caceis Bank
Commissaire aux Comptes : Deloitte & Associés**

Lazard Frères Gestion SAS - 25 rue de Courcelles - 75008 - Paris

SOMMAIRE

1. Changements intéressant l'OPC	3
2. Rapport de gestion	4
3. Informations réglementaires	12
4. Certification du Commissaire aux Comptes	17
5. Comptes de l'exercice	22
6. Annexe(s)	50
Caractéristiques de l'OPC	51
Information SFDR	57
Loi Energie Climat (LEC)	68

1. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Le Président de la société de gestion Lazard Frères Gestion S.A.S a décidé, pour le **FCP LAZARD EURO MONEY MARKET** (code ISIN : FR0010263244) de modifier le taux minimum d'alignement des caractéristiques E/S : 80% *en lieu et place de 90%*.

➤ **Date d'effet : 01/02/2025**

PERFORMANCE

La performance de l'OPC sur la période est de 2,45 % pour les parts A et de 2,64% pour les parts B.

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC et n'est pas constante dans le temps.

La performance de l'indice sur la période est de : 2,57 %.

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Introduction

Au cours des douze derniers mois, l'environnement économique a connu de profonds changements. Les États-Unis ont annoncé une forte augmentation des droits de douane sur leurs importations, rompant avec l'ordre économique établi depuis quarante ans. Dans le même temps, les agissements de Donald Trump ont ravivé les débats sur l'indépendance de la Réserve Fédérale. En Europe, l'Allemagne a opéré un tournant radical en matière de politique budgétaire, avec l'annonce d'un plan de soutien de grande ampleur. En parallèle, l'instabilité géopolitique a mis en évidence la dépendance de l'Europe à l'égard de ses partenaires traditionnels, conduisant les pays européens à accélérer le développement de leurs capacités militaires et de leurs industries de défense.

La bonne nouvelle est que l'économie mondiale s'est avérée plus résiliente que prévue face au choc protectionniste. Aux États-Unis, la demande intérieure est restée solide, en partie grâce aux investissements dans le secteur de l'intelligence artificielle. Cependant, le marché du travail a commencé à montrer des signes de retournement à partir de l'été 2025, conduisant la Réserve fédérale à reprendre ses baisses de taux après neuf mois de pause, malgré une inflation toujours élevée. En Europe, la croissance a bien résisté, avec toutefois des performances contrastées pour les principaux pays. Dans ce contexte, la Banque centrale européenne a interrompu ses baisses de taux, alors que l'inflation est revenue proche de la cible. En Chine, la croissance s'est stabilisée sur un rythme supérieur à 5%.

Sur cette toile de fond, les indices actions ont enregistré une solide progression, malgré une phase de volatilité extrême après les annonces tarifaires américaines d'avril 2025. Les rendements à dix ans des obligations souveraines se sont tendus, davantage en Europe qu'aux États-Unis, tandis que les spreads des pays périphériques de la zone euro se sont resserrés. S'agissant des devises, la tendance a été marquée par une nette appréciation de l'euro face à la plupart des devises, notamment contre le dollar et le yen. Les matières premières ont globalement progressé, malgré une baisse du prix du pétrole.

Economie

Depuis le début de son mandat en janvier 2025, Donald Trump a multiplié les annonces sur les droits de douane, avec des dispositifs variés selon les pays et les secteurs, des décisions soudaines, des suspensions temporaires et des exemptions.

Le 2 avril 2025, les États-Unis ont imposé des droits de douane considérables à l'encontre de la plupart des pays, lesquels ont été partiellement suspendus pour une période de 90 jours le 9 avril 2025. À la suite de ces annonces, les tensions commerciales avec la Chine se sont accentuées à la mi-avril 2025, jusqu'à la conclusion d'une trêve commerciale début mai 2025.

L'été 2025 a ensuite été marqué par la signature de plusieurs accords bilatéraux, avec des taux de 15% pour l'UE et le Japon. Le 31 juillet 2025, les droits de douane réciproques annoncés le 2 avril ont été ajustés. Fin septembre 2025, le taux moyen des droits de douane américains atteignait près de 18%, soit un plus haut depuis 1934.

La croissance américaine est restée solide à +2,1 % sur un an au deuxième trimestre 2025, soutenue par la consommation des ménages et la dynamique de l'investissement dans l'intelligence artificielle. Cependant, le marché du travail a commencé à montrer des signes de retournement à partir de l'été 2025, les créations d'emplois marquant le pas. Le taux de chômage est toutefois demeuré faible à 4,3%. L'inflation globale a légèrement accéléré à +2,9 % sur un an, tandis que l'inflation sous-jacente s'est modérée à +3,1%, les hausses de droits de douane n'ayant eu qu'un impact modéré sur les prix.

La Réserve Fédérale a procédé à deux baisses de taux de 25 points de base à la fin de l'année 2024. Les mauvais chiffres de l'emploi publiés à l'été 2025 ont conduit à une reprise des baisses de taux en septembre 2025, avec une réduction de 25 points de base à 4,00-4,25%. S'agissant des mesures non-conventionnelles, la Réserve Fédérale a annoncé un ralentissement du rythme de réduction de son bilan en mars 2025, au rythme maximum de 40 Mds USD par mois.

A l'été, le congrès américain a adopté le projet de loi budgétaire porté par Donald Trump.

Dans la zone euro, la croissance du PIB est restée solide à +1,5% en glissement annuel au deuxième trimestre 2025, portée par la vigueur de la demande domestique. Les performances économiques ont toutefois été contrastées entre les grandes économies : +3,1% en Espagne, +0,8% en France, +0,4% en Italie et -0,2% en Allemagne. Le taux de chômage est resté proche des plus bas à 6,3%. L'inflation globale est remontée à +2,2% sur un an, tandis que l'inflation sous-jacente s'est modérée à +2,3%.

Après six baisses consécutives de 25 points de base, la BCE a fait une pause en juillet et septembre 2025, ramenant le taux de dépôt à 2,00% en fin de période.

En Allemagne, le chancelier Olaf Scholz a perdu le vote de confiance du Bundestag le 16 décembre 2024, à la suite du départ du FDP de la coalition gouvernementale en novembre. Cette défaite a conduit à la tenue d'élections fédérales anticipées le 23 février 2025, qui ont abouti à la formation d'une grande coalition entre la CDU/CSU et le SPD, ainsi qu'à l'élection de Friedrich Merz au poste de chancelier. Début mars 2025, ce nouveau gouvernement a annoncé un plan de relance budgétaire historique : un fonds de 500 milliards d'euros (11,6 % du PIB) pour moderniser les infrastructures sur 12 ans, une augmentation des dépenses militaires, potentiellement illimitée, et la possibilité pour les Lander d'accroître leur déficit.

En France, le premier ministre Michel Barnier a été renversé par une motion de censure le 4 décembre 2024. François Bayrou lui a succédé le 13 décembre 2024, mais a été contraint de démissionner après l'échec d'un vote de confiance le 8 septembre 2025. Sébastien Lecornu lui a succédé le 9 septembre 2025.

En Chine, la croissance du PIB a bien résisté à +5,2 % en glissement annuel au deuxième trimestre 2025. La demande domestique est restée pénalisée par la crise immobilière, mais la consommation des ménages a bénéficié des mesures de soutien publiques. Dans le même temps, la hausse des exportations vers le reste du monde a partiellement compensé le recul des ventes vers les États-Unis. Cependant, la demande intérieure s'est nettement affaiblie à partir de l'été 2025 et le déflateur du PIB a enregistré sa plus longue période de baisse depuis la fin des années 1990, à -1,2 % en glissement annuel au deuxième trimestre. Pour contrer ces pressions déflationnistes, les autorités ont intensifié leur campagne « anti-involution » en introduisant des mesures de soutien ciblées.

Marchés

Au cours des douze derniers mois, l'indice MSCI World All Country en dollars a enregistré une progression de +15,6%, avec des hausses marquées dans toutes les régions : le Topix a augmenté de +18,6%, le S&P 500 de +16,1%, l'indice MSCI des marchés émergents de +15,0 % et l'Euro Stoxx de +13,0%. Le CAC 40 a nettement sous-performé, ne progressant que de +3,4%, en partie à cause de l'incertitude politique. Pour un investisseur européen non-couvert contre le risque de change, l'appréciation de l'euro face à la plupart des devises atténue les performances des marchés étrangers.

Cette bonne performance des marchés actions masque plusieurs épisodes de volatilité. Après une fin 2024 relativement calme, les actions américaines ont connu une correction au début de 2025. Les inquiétudes liées à la croissance américaine et l'émergence de nouveaux acteurs dans le domaine de l'intelligence artificielle ont conduit les investisseurs à réévaluer leurs anticipations sur les marchés américains, provoquant une forte baisse des « Sept Magnifiques ». En revanche, l'Euro Stoxx a enregistré une forte hausse sur cette période, porté par les secteurs les plus cycliques (banques, consommation discrétionnaire...).

Les annonces du 2 avril 2025 sur les droits de douane réciproques ont engendré une volatilité extrême mais brève. Les marchés actions ont d'abord chuté, avant de rebondir fortement suite à l'annonce d'une suspension des tarifs pour 90 jours. Par la suite, la tendance haussière s'est maintenue, portée par la résilience de l'économie mondiale, les avancées dans les négociations commerciales, le renforcement des anticipations de baisse des taux de la Réserve fédérale et la thématique de l'intelligence artificielle.

Ce contexte a alimenté la volatilité sur les marchés des obligations d'Etat. Le taux à 10 ans du Trésor américain a fluctué entre 3,73% et 4,79% pour terminer à 4,15%, soit une hausse de 37 pbs. En Allemagne, le taux équivalent a augmenté de 59 pbs à 2,71 %, avec une hausse historique de 30 pbs le 5 mars 2025, à la suite de l'annonce du plan de relance budgétaire. Les spreads à 10 ans des pays périphériques se sont resserrés de 25 pbs pour l'Espagne et de 50 pbs pour l'Italie. En France, la prime de risque politique est restée élevée, mais le spread avec l'Allemagne n'a augmenté que de 3 pbs sur la période, à 82 pbs.

Sur le marché des devises, l'euro s'est globalement apprécié face à la majorité de ses principaux partenaires commerciaux, progressant de 8,5% par rapport au yen, de 5,4% par rapport au dollar et de 4,8% par rapport à la livre sterling. En revanche, il a reculé de 0,8% face au franc suisse. S'agissant des matières premières, l'indice S&P GSCI a augmenté de +3,2% malgré une baisse de 8,4% du prix de baril de Brent, de 72 USD à 66 USD.

POLITIQUE DE GESTION

Septembre 2024

Lors de sa réunion de rentrée, la BCE a décidé de réduire une nouvelle fois ses taux directeurs. Le taux de dépôt a été diminué de 25 bps pour être porté à 3.50 %. Le taux principal de refinancement et le taux marginal de prêt s'établissent à respectivement 3.65 % et 3.90 % (contre 4 % et 4.25 % précédemment). Cette décision intervient après une période de ralentissement de l'inflation, qui s'est rapprochée de la cible de 2 % au mois d'août. Durant la conférence, Mme Lagarde s'est une nouvelle fois bien gardée de se lier les mains sur la suite de l'assouplissement monétaire en rappelant que les décisions resteront « data dependent ». D'ailleurs, la présidente a laissé entendre qu'il y avait peu de chances qu'une autre baisse ait lieu lors de la réunion d'octobre et conforté ainsi l'hypothèse d'une trajectoire progressive. Néanmoins la publication des PMI en fin de mois a tiré la sonnette d'alarme pour la BCE, qui pourrait intervenir plus intensément dans son assouplissement monétaire. Désormais, les marchés tablent sur une baisse, voire deux baisses de taux d'ici la fin de l'année et au total prévoient jusqu'à six nouvelles baisses d'ici septembre 2025.

Durant le mois, les taux à l'émission des émetteurs bancaires les mieux notés ont poursuivi leur baisse. Désormais, ces émetteurs (A1/P1) affichent des taux aux alentours de 2,75 % sur le segment 1 an soit 35 bps de moins par rapport au mois précédent. Les spreads moyens contre €ster des émetteurs bancaires (A1/P1) sont restés stables sur le mois et ressortent sur les maturités de 3 mois et 1 an à des niveaux respectifs de €ster + 10 et €ster +25 bps. Le swap €ster 1 an chute de 35 bps et clôture le mois à 2,52 %.

Le FCP affiche une performance depuis le début de l'année de + 2,76 % sur la part A et + 2,90 % sur la part B. La durée de vie moyenne (WAL) est de 114 jours, en hausse sur le mois.

Octobre 2024

Sans surprise, la BCE a abaissé ses taux directeurs de 25 bps le 17 octobre, entérinant ainsi une troisième baisse des taux depuis le début de l'année. Désormais, le taux de dépôt se situe à 3,25%, le taux principal de refinancement à 3,40% et le taux marginal de prêt à 3,65%. Après être tombée à 1,7% en septembre, l'inflation à 12 mois est néanmoins remontée à 2,0% en octobre. En parallèle, la croissance économique de la zone a surpris positivement en progressant à +0,9% en rythme annuel selon la première estimation du T3 publiée le 30 octobre. Ces chiffres ont légèrement freiné les attentes du marché en matière de baisse des taux de la BCE, même si les anticipations restent fortes avec 4 à 5 baisses de taux de 25 bps attendues d'ici septembre 2025, ce qui ramènerait l'€STR en-dessous du seuil des 2%.

Sur l'ensemble du mois d'octobre, les taux de rendement à l'émission des émetteurs financiers ont poursuivi leur baisse sur l'ensemble des maturités. Désormais, les émetteurs (A1/P1) affichent des taux autour de 2,65% sur le segment 1 an, soit 10 bps de moins par rapport au mois précédent. Les spreads moyens contre €STR des émetteurs bancaires sont restés stables sur le mois et ressortent sur les maturités de 3 mois et 1 an à des niveaux respectifs de €STR +10 et €STR +25 bps. Dans cet environnement toujours marqué par des anticipations de baisses de taux, la courbe des swaps contre €STR a baissé en moyenne de 15 bps sur les maturités allant de 1 à 8 mois par rapport aux niveaux du mois dernier, tout en restant inversée. Fin octobre, le taux à 6 mois se situait à 2,75%, et celui à 1 an à 2,45%.

Au sein de notre univers, Fitch a révisé la perspective à négative de EDF (vs stable précédemment). Par ailleurs son rating court terme a été maintenu à F2. Le FCP affiche une performance depuis le début de l'année de + 3,09 % sur la part A et + 3,25 % sur la part B. La durée de vie moyenne (WAL) du portefeuille est en baisse passant de 114 à 94 jours. Le rendement brut s'établit à + 3, 09 % en fin de mois.

Novembre 2024

En zone euro, l'inflation sur 12 mois glissants est remontée comme attendu à 2,3% en novembre contre 2,0% en octobre. L'inflation sous-jacente reste quant à elle au même niveau depuis septembre, à 2,7%. En fin de mois, les investisseurs ont retenu la dégradation significative des indices PMI préliminaires de novembre, avec un PMI manufacturier à 45,2 et un PMI des services passé en zone de contraction de l'activité à 49,2, contre 51,6 en octobre (première fois depuis 10 mois). Les inquiétudes sur la dynamique d'activité se sont renforcées, allant dans le sens d'une baisse des taux de la BCE de 25 bps lors de la prochaine réunion du 12 décembre. Les investisseurs s'attendent ensuite à des baisses de taux à presque chacune de ses réunions d'ici juillet 2025, correspondant à environ 5 baisses de taux supplémentaires, ce qui ramènerait l'€ster aux alentours de 1,75%.

Dans cet environnement toujours marqué par des anticipations de baisses de taux, les rendements à l'émission des émetteurs financiers et corporates européens ont fortement baissé sur l'ensemble des maturités, notamment sur le segment 4-12 mois. Désormais, les émetteurs (A1/P1) affichent des taux autour de 2,40 % sur le segment 1 an, soit 25 bps de moins par rapport au mois précédent. Les spreads moyens contre €STR des émetteurs bancaires sont restés relativement stables sur le mois et ressortent sur les maturités de 3 mois et 1 an à des niveaux respectifs de €STR +10 et €STR +25 bps. La courbe des swaps contre €STR a fortement baissé (25 bps en moyenne) sur les maturités allant de 3 à 12 mois par rapport aux niveaux du mois dernier, tout en restant inversée. Fin novembre, le taux à 6 mois se situait à 2,50 %, et celui à 1 an à 2,16 %.

Le FCP affiche une performance depuis le début de l'année de + 3,32 % sur la part A et + 3,49 % sur la part B. La durée de vie moyenne (WAL) du portefeuille est 96 jours. Le rendement brut s'établit à + 3,09 % en fin de mois.

Décembre 2024

Pour sa dernière réunion de l'année, la BCE a de nouveau baissé ses taux de 25 bps lors de sa réunion du 12 décembre, ramenant notamment son taux de dépôt à 3,00% (contre 4,00% il y a un an). Les données d'inflation de décembre, et par extension de l'ensemble de l'année 2024, ne seront connues que le 7 janvier pour la zone euro. Dans l'attente du chiffre définitif, on retiendra que les derniers mois de l'année 2024 ont été marqués par un léger rebond de l'inflation « brute » au-dessus de 2% (2,2% en novembre) et une stabilisation de l'inflation sous-jacente à 2,7%. En décembre, l'indice PMI Composite s'est par ailleurs amélioré (49,5 en décembre, contre 48,3 en novembre), repoussant certaines craintes relatives à la dynamique de la zone euro. Ces données ne remettent pas en cause le scénario d'une baisse graduelle et régulière des taux de la BCE en 2025. Le scénario central du marché est celui d'un retour de l'€ster autour de 1,75% en fin d'année 2025, avec une baisse des taux de la BCE jusqu'en septembre-octobre.

Les anticipations ayant globalement peu évolué sur le mois, les rendements à l'émission des émetteurs financiers et corporates européens sont restés proches des niveaux de la fin novembre. Les émetteurs bancaires français notés A1/P1 affichent des taux autour de 2,45% sur le segment 1 an et les spreads moyens contre €ster des émetteurs bancaires sont restés stables à €STR +15 bps (maturités 3 mois) et €STR + 30 bps (maturités 1 an).

Le FCP affiche une performance depuis le début de l'année de + 3,58 % sur la part A et + 3,76 % sur la part B. La durée de vie moyenne (WAL) du portefeuille est 108 jours. Le rendement brut s'établit à + 2,82 % en fin de mois.

Janvier 2025

La BCE a abaissé, comme attendu, ses taux directeurs de 25 bps le 30 janvier, marquant ainsi sa cinquième baisse depuis le 6 juin. Cette décision intervient dans une période de faible croissance économique, malgré un léger regain d'inflation en zone euro (2,4% en décembre, contre 1,7% en septembre). Ainsi, les taux de dépôt, de refinancement et de prêt marginal sont désormais respectivement à 2,75%, 2,90% et 3,15%. Lors de son comité, l'institution s'est montrée confiante dans le retour de l'inflation à son objectif. Le marché anticipe encore 3 baisses de taux cette année pour revenir à un taux de dépôts autour de 2 % en fin de cycle.

Les taux d'émissions des banques françaises (noté A-1-P-1) de maturités 1 et 3 mois ont poursuivi leur baisse, s'établissant respectivement aux alentours de 2,72% et 2,68%, tandis que le point 1 an est en hausse. Actuellement ces émetteurs affichent des intérêts à +2,52%, soit 10 bps de plus par rapport à fin décembre. Les primes de risque contre €ster sont restées stables sur le mois et ressortent à €ster +31 bps. La courbe des swaps contre €STR a baissé en moyenne de 15 bps sur les maturités allant de 1 à 4 mois par rapport aux niveaux du mois dernier, tout en restant inversée. Fin janvier, le taux à 6 mois se situait à 2,33%, et celui à 1 an à 2,13%.

Le FCP affiche une performance depuis le début de l'année de + 0,22 % sur la part A et + 0,24 % sur la part B.

Février 2025

Mme Schnabel, membre de la BCE, a évoqué ce mois-ci, la possibilité de faire une pause dans les baisses de taux. Elle a souligné que la reprise de la demande de crédits bancaires, l'augmentation de la consommation, ainsi que le niveau encore élevé de l'inflation domestique pourraient justifier cette décision. Pour autant, le marché considère que la dégradation de la croissance et le ralentissement de l'inflation, notamment aidé par la décélération des salaires, donneront les marges de manœuvre suffisantes à la BCE pour baisser ses taux directeurs. Le 6 mars, une nouvelle baisse de 25 bps est attendue et selon le marché, l'institution pourrait encore baisser les taux à deux reprises d'ici la fin de l'année, portant le taux de rémunération des dépôts à 2 %.

En février, on notera une baisse des taux de rendement à l'émission des émetteurs bancaires sur les maturités inférieures à 6 mois et stable sur le reste de la courbe. Désormais, les émetteurs (A1/P1) affichent des taux autour de 2,50 % sur le segment 3 mois, soit 15 bps de moins par rapport au mois précédent. Les spreads moyens contre €STR des émetteurs bancaires sont restés stables sur le mois et ressortent sur les maturités de 3 mois et 1 an à des niveaux respectifs de €STR +15 et €STR +30 bps. Pour les émetteurs corporates, les rendements à l'émission sur les piliers de maturités 1 à 6 mois sont également en baisse alors que le segment 1 an est stable.

Le FCP affiche une performance depuis le début de l'année de + 0, % sur la part A et + 0, % sur la part B.

Mars 2025

La BCE a poursuivi, comme attendu, la baisse de ses taux directeurs (de 25 bps à 2,50% pour le taux de rémunération des dépôts) mais a fait évoluer sa communication dans un sens moins accommodant. Lors de sa réunion, l'institution n'a pas donné d'indications sur une trajectoire de ses taux directeurs, expliquant que certaines incertitudes subsistaient encore. Pour autant, les anticipations de baisse de taux directeurs se sont légèrement renforcées sur les marchés, les droits de douane américains pesant sur les perspectives de croissance et l'inflation en zone euro ayant connu un léger repli à 2,3%. Le marché anticipe toujours un taux de dépôt autour de 2% d'ici la fin de l'été, avant un dernier trimestre stable en matière de politique monétaire.

Durant le mois de mars, les taux à l'émission des émetteurs bancaires les mieux notés sont en baisse sur les maturités inférieures à 6 mois, avec peu de changements sur le reste de la courbe. Désormais, les émetteurs (A1/P1) affichent des taux autour de 2,35 % sur le segment 3 mois, contre 2,50 % fin février. Les spreads moyens contre €ster de ces émetteurs ressortent sur les maturités de 3 mois et 1 an à des niveaux respectifs de €ster +14 bps et €ster +31 bps. La courbe des swaps contre €ster a baissé en moyenne de 10 bps sur les maturités allant de 1 à 8 mois par rapport aux niveaux du mois dernier, tout en restant inversée. Fin mars, le taux à 6 mois se situait à 2,14 %, et celui à 1 an à 2,02 %.

Le FCP affiche une performance depuis le début de l'année de + 0,64 % sur la part A et + 0,68 % sur la part B.

Avril 2025

La BCE a abaissé son taux de dépôt de 25 bps à 2,25% en ligne avec les anticipations de marché. L'institution a relevé que les perspectives de croissance se sont détériorées en raison des tensions commerciales, justifiant une politique monétaire moins restrictive en ouvrant ainsi la voie à de potentielles baisses de taux supplémentaires. La BCE a également mentionné que les effets sur l'inflation seront nettement plus incertains. Dans ce contexte, Christine Lagarde a rappelé que la BCE restera dépendante des données économiques pour prendre ses prochaines décisions, tout en apparaissant un peu plus « dovish ». Le marché prévoit toujours au moins deux baisses de taux d'ici la fin de l'année et estime un taux de dépôt terminal autour de 1,50%.

Dans cet environnement toujours marqué par des anticipations de baisses de taux, durant le mois, les taux d'émissions des banques françaises (noté A-1-P-1) ont poursuivi leur baisse sur l'ensemble des maturités. Désormais, ces émetteurs affichent des taux autour de 2,20 % sur le segment 3 mois et 2 % sur 1 an soit 25 bps de moins par rapport au mois dernier. Les primes de risque contre €ster sont restées stables sur l'ensemble de la courbe et ressortent à €ster +32 bps sur le point 12 mois. La courbe des swaps contre €STR a baissé en moyenne de 25 bps sur les maturités allant de 1 à 12 mois, tout en restant inversée. Fin avril, le taux à 6 mois se situait à 1,86 et celui à 1 an à 1,71 %.

Le FCP affiche une performance depuis le début de l'année de + 0,85 % sur la part A et + 0,91 % sur la part B.

Mai 2025

Dans un climat d'incertitude mondial accru, notamment à cause des tensions commerciales liées aux droits de douane américains, la croissance économique dans la zone euro a été revue à la baisse, à 0,3% pour le T1 2025. L'inflation restant par ailleurs stable à 2,2%, la BCE envisage de continuer à réduire ses taux d'intérêt et la voie semble ouverte pour une baisse de taux de 25 bps lors de sa prochaine réunion (5 juin). Le marché accorde une probabilité de 97% à ce scénario, en anticipe désormais un taux de dépôt aux alentours de 1,60 % en fin d'année.

Durant le mois de mai, les taux à l'émission des émetteurs bancaires les mieux notés ont poursuivi leur baisse sur les maturités inférieures à 6 mois, avec peu de changements sur le reste de la courbe. Les émetteurs (A1/P1) affichent désormais des taux avoisinant les 2% sur l'ensemble de la courbe de 1 à 12 mois. Fin mai, le point 1 an se situait à 2,05 %. Les spreads moyens contre €ster de ces émetteurs ressortent sur les maturités de 3 mois et 1 an à des niveaux respectifs de €ster +14 bps et €ster +32 bps. La courbe des swaps contre €ster a baissé en moyenne de 10 bps sur les maturités allant de 1 à 8 mois tandis que le segment 9 et 12 mois est en légère hausse (+ 3bps), tout en restant inversée. Fin mai, le taux à 6 mois se situait à 1,84 %, et celui à 1 an à 1,73 %.

Le FCP affiche une performance depuis le début de l'année de + 1,02 % sur la part A et + 1,10 % sur la part B.

Juin 2025

Comme largement anticipé, la BCE a abaissé ses trois taux directeurs de 25 points de base, portant le taux de dépôt à 2%. Christine Lagarde a indiqué que l'institution était bien positionnée pour gérer les incertitudes, tout en soulignant qu'il n'y avait pas d'urgence à procéder à de nouvelles baisses de taux. La présidente de la BCE a également suggéré que le cycle de baisse des taux « approche de sa fin », laissant entendre une possible pause cet été. De fait, l'inflation dans la zone euro a retrouvé un niveau idéal à 1,9%, parfaitement dans la cible de la BCE. Le marché continue d'anticiper une dernière réduction de 25 bps d'ici la fin de l'année.

Sur le marché des titres court terme, durant le mois, les taux d'émissions des banques françaises (noté A-1-P-1) sont restés relativement stables sur l'ensemble des maturités. En fin de mois, ces émetteurs affichaient des taux autour de 2% sur le segment 1-3 mois et un peu plus sur le 1 an (2,07 %). Les primes de risque contre €ster sont restées stables sur l'ensemble de la courbe et ressortent à €ster +30 bps sur le point 12 mois. La courbe des swaps contre €ster a peu évolué, n'enregistrant qu'une légère baisse sur la partie courte (du 1 mois au 4 mois) puis au-delà du 5 mois a conservé son profil inversé. En fin de mois, le 3 mois fixe à 1,90 % et le 1 an à 1,77 % contre 1,72 % le mois précédent.

Le FCP affiche une performance depuis le début de l'année de + 1,18 % sur la part A et + 1,27 % sur la part B.

Juillet 2025

Comme attendu, la BCE a maintenu ses taux directeurs à leur niveau actuel (2% pour le taux de dépôt) après huit baisses d'un quart de points en un an. Toutefois, Mme Lagarde a largement insisté sur le bon positionnement de la politique monétaire face à des anticipations d'inflation « solidement ancrées autour de 2% à court terme, mais aussi à plus long terme », confirmant sa volonté de faire une pause en matière d'assouplissement monétaire. Le marché juge désormais très improbable le scénario d'une nouvelle baisse des taux dès le mois de septembre, mais continue d'anticiper un retour du taux de dépôt à 1,75% en fin d'année. La BCE restera « dépendante des données » au cours du second semestre et n'agira probablement qu'en cas de dégradation notable de la conjoncture économique, dans un contexte toujours marqué par les négociations commerciales avec les Etats-Unis.

Durant le mois de juillet, les taux à l'émission des émetteurs bancaires (noté A-1-P-1) sont restés relativement stables sur les maturités 1-5 mois autour de 2 %, tandis que le segment 6 et 12 mois est en légère hausse (+10 bps). En fin de mois, ces émetteurs affichaient sur les points 6 et 1 an des intérêts à 2,08 % et + 2,15 %. Les primes de risque sont restés stables et ressortent à des niveaux respectifs d'€ster +20 et €ster +30 bps. La courbe des swaps contre €ster a peu évolué jusqu'au 6 mois et s'est légèrement redressée au-delà, tout en conservant légèrement son profil inversé. Le point 6 mois fixe à 1,88 % et le 1 an à 1,83 % en fin de mois.

Le FCP affiche une performance depuis le début de l'année de + 1,34 % sur la part A et + 1,45 % sur la part B.

Août 2025

La BCE n'a pas tenu de réunion de politique monétaire en août. Les anticipations de marché ont peu évolué dans ce contexte, bien que le scénario d'une dernière baisse des taux, d'ici la fin de l'année, se soit quelque peu estompé. Le marché opte désormais plutôt pour un statu quo jusqu'en fin d'année. L'inflation sur les 12 derniers mois reste stable à 2 % (chiffre de juillet publié en août par Eurostat), chiffre idéal par rapport à la cible de la banque centrale.

Sur le marché monétaire, durant le mois, la courbe des taux des émetteurs bancaires notés A1/P1 a peu évolué sur la partie courte de la courbe (du 1 mois au 12 mois). Actuellement ces émetteurs affichent des intérêts sur les points 3 mois et 1 an à + 2,05 % et + 2,14 %. Les primes de risque contre €ster ressortent à des niveaux respectifs d'€ster+14 bps et €ster+31 bps. La courbe des swaps contre €ster reste globalement inchangée et légèrement inversée. Le point 6 mois fixe à 1,89 % et le 1 an à 1,83 % à fin août. En fin de mois, l'€uribor 3 Mois ressort à 2,061 % et l'€ster à 1,921%.

L'encours du fonds reste stable et le FCP affiche une performance depuis le début de l'année de + 1,49 % sur la part A et + 1,61 % sur la part B. Les investissements ont principalement été effectués sur le segment 3 à 6 mois et quelques titres au-delà 10 mois. En conséquence, la durée de vie moyenne pondérée du portefeuille (WAL) est en légère hausse d'un mois sur l'autre, passant de 104 à 106 jours.

Septembre 2025

Sans surprise, la BCE a maintenu ses taux directeurs inchangés à l'issue de sa réunion du 11 septembre, et ceci pour la 2ème fois d'affilée. La BCE est ainsi sortie d'un cycle de 8 baisses de taux opérées de juin 2024 à juin 2025. Lors de sa conférence de presse, Christine Lagarde a rappelé que le niveau des taux actuels était bien positionné, avec une inflation à 2,0% proche de l'objectif et un marché du travail solide (chômage zone euro : 6,2%). Cependant, les risques sont toujours présents et elle n'a pas fermé la porte à d'autres ajustements. Une baisse des taux directeurs pourrait être envisagée en décembre, mais le marché juge désormais très improbable un tel scénario.

Sur le marché monétaire, durant le mois, les taux à l'émission des banques françaises notées A1/P1 sont restés relativement stables sur les maturités 1-3 mois autour de 2,05%, alors que le segment 6-12 mois est en légère hausse (2,20% sur le point 1 an contre 2,15% fin août). Les primes de risques sont restées stables et affichent sur les durées 6 mois et 1 an des niveaux respectifs de €STER + 21 et €STER + 32 bps. La courbe des swaps contre €STER s'est légèrement redressée, avec un mouvement plus prononcé au-delà de l'échéance 9 mois (+5 bps), tout en conservant un profil légèrement inversé jusqu'à 1 an. En fin de mois, le point à 6 mois s'établissait à 1,92%, tandis que celui à 1 an se situait à 1,90 %. Au-delà de cette échéance, la courbe s'est nettement redressée pour atteindre 1,92 % à 2 ans.

Au sein de notre univers, La Banque Postale a été dégradée ce mois-ci par Fitch, passant de F1+ à F1 (court terme) et sa note long terme a baissé d'un cran, passant de A à A-. Le FCP affiche une performance depuis le début de l'année de + 1,64 % sur la part A et + 1,78 % sur la part B.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
BNP Paribas Money 3M IC	558 255 240,02	562 870 062,43
AMUNDI EURO LIQUIDITY SELECT PART I C	539 790 813,98	534 566 568,99
VEOLIA ENVIRONNEMENT 290825 OISEST 0.185	25 000 000,00	25 000 000,00
UNICREDIT S.P.A. 120925 OISEST 0.3	25 000 000,00	25 000 000,00
RATP 100325 FIX 0.0	24 817 758,37	25 000 000,00
ALLIANZ SE 110825 FIX 0.0	24 817 495,00	25 000 000,00
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS 11062	24 793 388,43	25 000 000,00
INTESA SANPAOLO BANK IRELAND PLC 100625	24 668 266,63	25 000 000,00
BANCO SANTANDER (ALL SPAIN BRANCH) 03072	24 533 856,72	25 000 000,00
BARCLAYS BANK PLC 100225 FIX 0.0	22 753 559,98	23 000 000,00

3. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : -**

- o Prêts de titres : -
- o Emprunt de titres : -
- o Prises en pensions : -
- o Mises en pensions : -

- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 165 000 000,00**

- o Change à terme : -
- o Future : -
- o Options : -
- o Swap : 165 000 000,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	GOLDMAN SACHS INTL LTD
	NATIXIS

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	-
. Actions	-
. Obligations	-
. OPCVM	-
. Espèces (*)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	-
. Actions	-
. Obligations	-
. OPCVM	-
. Espèces	270 000,00
Total	270 000,00

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	-
. Autres revenus	-
Total des revenus	-
. Frais opérationnels directs	-
. Frais opérationnels indirects	-
. Autres frais	-
Total des frais	-

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

PROCEDURE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES INTERMEDIAIRES ET CONTREPARTIES

Les intermédiaires utilisés par la société de gestion sont sélectionnés sur la base de différents critères d'évaluation, parmi lesquels figurent la recherche, la qualité d'exécution et de dépouillement des ordres, l'offre de services. Le « Comité Broker » de la société de gestion valide toute mise à jour dans la liste des intermédiaires habilités. Chaque pôle de gestion (taux et actions) rend compte au minimum deux fois par an au Comité Broker de l'évaluation de la prestation de ces différents intermédiaires et de la répartition des volumes d'opérations traités.

L'information est consultable sur le site de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr

FRAIS D'INTERMEDIATION

L'information concernant les frais d'intermédiation est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr.

EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Lazard Frères Gestion S.A.S. exerce les droits de vote attachés aux titres détenus dans les OPC dont elle assure la gestion selon le périmètre et les modalités précisées dans la charte qu'elle a établie concernant sa politique d'exercice des droits de vote. Ce document est consultable sur le site internet de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Lazard Frères Gestion a la conviction forte que l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion d'actifs est une assurance supplémentaire de la pérennité de la performance économique.

En effet, la performance à long terme des investissements ne se limite pas à la seule prise en compte de la stratégie financière, elle doit également considérer les interactions de l'entreprise avec son environnement social, économique et financier.

La prise en compte des critères ESG s'inscrit donc dans une démarche naturelle faisant partie de notre processus d'investissement.

Notre approche globale peut se résumer ainsi :

- ✓ L'analyse financière de l'entreprise, extrêmement exigeante, couvre la qualité des actifs, la solidité financière, la prévisibilité des cashflows et leur réinvestissement par la société, la dynamique de la rentabilité économique, sa pérennité et la qualité du management.
- ✓ Cette pérennité est renforcée par la prise en compte de critères extra-financiers :
 - Critères sociaux : par la valorisation du capital humain,
 - Critères environnementaux : par la prévention de l'ensemble des risques environnementaux,
 - Critère de gouvernance : par le respect de l'équilibre entre les structures managériales et actionnariales, afin de prévenir les conflits d'intérêts potentiels et assurer le respect des intérêts des actionnaires minoritaires.

L'intensité et les modalités de notre intégration des critères ESG peuvent naturellement varier suivant les classes d'actifs et les processus d'investissement, mais l'objectif commun est une meilleure appréhension des risques ESG susceptibles d'avoir un impact fort sur la valeur d'une entreprise ou d'un actif souverain.

L'information concernant les critères ESG est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr.

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Article 8

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

INFORMATIONS SUR LES REVENUS DISTRIBUES ELIGIBLES A L'ABATTEMENT DE 40%

En application des dispositions de l'Article 41 sexdecies H du Code général des impôts, les revenus sur l'action distribuant sont soumis à abattement de 40%.

REMUNERATIONS

Les rémunérations fixes et variables versées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 par la société de gestion à son personnel identifié comme éligible à la réglementation UCITS et AIFM peuvent être obtenues sur demande par courrier, auprès du service juridique de Lazard Frères Gestion et figurent dans le rapport annuel de la société.

L'enveloppe globale des rémunérations variables est fixée par le Groupe Lazard au regard de différents critères en ce compris les performances financières du Groupe Lazard au titre de l'année écoulée, en tenant compte des résultats de Lazard Frères Gestion.

Le montant total des rémunérations variables ne doit pas entraver la capacité du Groupe Lazard et de Lazard Frères Gestion à renforcer leurs fonds propres en tant que de besoin.

La Direction Générale décide du montant total des rémunérations réparties entre les rémunérations fixes et variables, dans le respect de la séparation absolue entre la composante fixe et la composante variable de la rémunération.

Le montant total des rémunérations variables est déterminé en tenant compte de l'ensemble des risques financiers et extra financiers ainsi que des conflits d'intérêts.

Le montant de la rémunération variable est ensuite individualisé et déterminé en partie en fonction de la performance de chaque Personnel Identifié.

Annuellement, le « Comité de surveillance de la conformité de la politique de rémunération » de Lazard Frères Gestion, composé notamment de deux membres indépendants de la société de gestion, est chargé de donner un avis sur la bonne application de la politique de rémunération et sur sa conformité à la réglementation applicable.

**Population au 31/12/2024 : CDD et CDI de LFG, LFG Luxembourg et LFG Belgique
(donc hors stagiaires, apprentis et hors LFG Courtage)**

Effectif au 31-12-2024 LFG - LFG Belgique - LFG Luxembourg	Rémunérations fixes annuelles 2024 en €	Rémunération variable au titre de 2024 (cash payé en 2025 et différé attribué en 2025) en €
229	24 007 768	28 926 961

"Personnel identifié"

Catégorie	Nombre de salariés	Rémunérations fixes et variables agrégées 2024 (salaires annuels et bonus cash et différés)
Senior Management	3	5 639 385
Autres	63	28 022 847
Total	66	33 662 232

NB : les montants sont des montants non chargés

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

LAZARD FRERES GESTION SAS
25, rue de Courcelles – 75008 PARIS

www.lazardfreresgestion.fr

4. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

LAZARD EURO MONEY MARKET

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Lazard Frères Gestion SAS

25, rue de Courcelles
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025

Aux porteurs de parts du FCP LAZARD EURO MONEY MARKET,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif LAZARD EURO MONEY MARKET constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 octobre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 15 janvier 2026

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

Virginie GAITTE

5. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	1 392 592 526,41	1 957 322 432,83
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	1 053 654 349,54	1 567 917 746,84
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	338 938 176,87	389 404 685,99
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	143 833 158,26	139 776 906,69
OPCVM	143 833 158,26	139 776 906,69
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	149 435,31	380 215,61
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I) (*)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	1 536 575 119,98	2 097 479 555,13
Créances et comptes d'ajustement actifs	270 000,00	270 000,00
Comptes financiers	158 342 028,74	202 331 163,83
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	158 612 028,74	202 601 163,83
Total de l'actif I+II	1 695 187 148,72	2 300 080 718,96

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Capitaux propres :		
Capital	1 594 469 129,30	2 214 037 125,58
Report à nouveau sur revenu net	54 624 651,81	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	3 739 493,93	-
Résultat net de l'exercice	41 655 236,44	84 608 780,56
Capitaux propres I	1 694 488 511,48	2 298 645 906,14
Passifs de financement II (*)	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	1 694 488 511,48	2 298 645 906,14
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	-	298 947,01
Emprunts (C) (*)	-	-
Autres passifs éligibles (D)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	-	298 947,01
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	698 637,24	1 135 865,81
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	698 637,24	1 135 865,81
Total Passifs : I+II+III+IV	1 695 187 148,72	2 300 080 718,96

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	-	-
Produits sur obligations	282 524,55	34 403,91
Produits sur titres de créances	55 794 686,48	83 512 123,73
Produits sur parts d'OPC	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	417 128,44	263 912,93
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	4 879 640,89	9 099 464,54
Sous-total produits sur opérations financières	61 373 980,36	92 909 905,11
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-270 615,76	-2 771,16
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-10 648,11	-
Sous-total charges sur opérations financières	-281 263,87	-2 771,16
Total revenus financiers nets (A)	61 092 716,49	92 907 133,95
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-4 917 198,04	-6 431 535,85
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-4 917 198,04	-6 431 535,85
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	56 175 518,45	86 475 598,10
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-9 085 346,06	-10 786 743,54
Sous-total revenus nets I = (C+D)	47 090 172,39	75 688 854,56
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	4 474 819,51	6 064 975,11
Frais de transactions externes et frais de cession	-	-
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	4 474 819,51	6 064 975,11
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-856 092,83	-864 078,92
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	3 618 726,68	5 200 896,19

Compte de résultat au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-9 762 586,39	5 709 793,53
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-349 826,29	-148 953,21
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-10 112 412,68	5 560 840,32
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	1 058 750,05	-1 841 810,51
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-9 053 662,63	3 719 029,81
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice (L)	-	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	-	-
Impôt sur le résultat V (*)	-	-
Résultat net I + II + III + IV + V	41 655 236,44	84 608 780,56

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion vise à obtenir sur la durée de placement recommandée de 3 mois, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant : €STR Capitalisé. L'indicateur de référence est exprimé en EUR.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024	30/09/2025
Actif net Global en EUR	528 032 477,68	1 387 172 041,17	2 716 377 202,07	2 298 645 906,14	1 694 488 511,48
Part LAZARD EURO MONEY MARKET A en EUR					
Actif net	213 085 901,65	710 880 089,80	2 083 641 288,90	1 617 831 330,47	1 057 244 328,00
Nombre de titres	50 451,47	169 100,77	483 890,42	362 053,89	230 940,15
Valeur liquidative unitaire	4 223,58	4 203,88	4 306,01	4 468,48	4 578,00
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées	-	-	-	10,11	19,89
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-10,73	-16,37	5,45	-	-
Report à nouveau unitaire sur revenu	-	-	-	145,11	269,26
Capitalisation unitaire sur revenu	-5,52	-4,68	65,32	-	-
Part LAZARD EURO MONEY MARKET B en EUR					
Actif net	314 946 576,03	676 291 951,37	632 735 913,17	680 814 575,67	637 244 183,48
Nombre de titres	308,819	665,974	607,789	629,200	573,810
Valeur liquidative unitaire	1 019 841,96	1 015 493,02	1 041 045,35	1 082 032,06	1 110 549,10
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées	-	-	-	2 446,66	4 818,27
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-2 591,10	-3 955,83	1 317,53	-	-
Report à nouveau unitaire sur revenu	-	-	-	36 792,55	68 890,68
Capitalisation unitaire sur revenu	-927,22	-723,48	16 656,67	-	-

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

1.1. Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués à leur prix de marché.

Valeurs mobilières :

- **Les instruments de type « actions et assimilés »** sont valorisés sur la base du dernier cours connu sur leur marché principal.

-

Le cas échéant, les cours sont convertis en euros suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation (source WM Closing).

- **Les instruments financiers de taux**

Les instruments de taux sont valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BVAL et/ou BGN)® à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évalués à leur dernier cours connu ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

La valorisation des instruments du marché monétaire respecte les dispositions du règlement (UE) 2017/1131 du 14 juin 2017. En conséquence, le fonds n'a pas recours à la méthode du coût amorti.

- **OPC :**

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les parts ou actions d'OPC dont la valeur liquidative est publiée mensuellement peuvent être évaluées sur la base de valeurs liquidatives intermédiaires calculées sur des cours estimés.

- **Opérations à terme fermes et conditionnelles**

- Les contrats à terme et les options sont évalués sur la base d'un cours de séance dont l'heure de prise en compte est calée sur celle utilisée pour évaluer les instruments sous-jacents.

Les positions prises sur les marchés à terme fermes ou conditionnels et du gré à gré sont valorisées à leur prix de marché ou à leur équivalent sous-jacent.

1.2 Les instruments financiers et valeurs non négociés sur un marché réglementé

Tous les instruments financiers de l'OPC sont négociés sur des marchés réglementés.

1.3. Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

- Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.
- La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.
- La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.
- La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPC).

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1^{er} niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

2^{ème} niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation. S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation.

Le taux de frais de gestion annuel est appliqué à l'actif brut (égal à l'actif net avant déduction des frais de gestion du jour) diminué des OPC gérés par Lazard Frères Gestion SAS détenus selon la formule ci-après :

$$\frac{\text{Actif brut - OPC gérés par Lazard Frères Gestion SAS} \times \text{taux de frais de fonctionnement et de gestion} \times \text{nb jours entre la VL calculée et la VL précédente}}{365 \text{ (ou 366 les années bissextiles)}}$$

Ce montant est alors enregistré au compte de résultat du FCP et versé intégralement à la société de gestion.

La société de gestion effectue le paiement des frais de fonctionnement du FCP et notamment :

- de la gestion financière ;
- de la gestion administrative et comptable ;
- de la prestation du dépositaire ;
- des autres frais de fonctionnement :
 - frais de reporting
 - honoraires des commissaires aux comptes ;
 - publications légales (Balo, Petites Affiches, etc...) le cas échéant.

Ces frais n'incluent pas les frais de transactions.

Les frais se décomposent de la manière suivante, selon les modalités prévues au règlement :

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Part	Taux Barème (TTC maximum)	
Frais de gestion financière	Actif net hors OPC gérés par Lazard Frères Gestion	A	0,385%	
		B	0,165%	
Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Appliqués à toutes les parts	0,035%	
Frais indirects (commissions et frais de gestion)	N.A	Appliqués à toutes les parts	Néant	
Commissions de mouvement (de 0 à 100 % perçues par la société de gestion et de 0 à 100% perçues par le dépositaire)	Prélèvement maximum sur chaque transaction	Appliquées à toutes les parts	Instruments de taux	Néant
			Instruments sur marché à terme et autres opérations	De 0 à 450 € par lot/contrat
Commission de sur-performance	Actif net	A, B	Néant	

Le mode de calcul du montant des rétrocessions est défini dans les conventions de commercialisation.

- Si le montant calculé est significatif, une provision est alors constituée au compte 617.

- Le montant définitif est comptabilisé au moment du règlement des factures après reprise des éventuelles provisions.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part LAZARD EURO MONEY MARKET A	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part LAZARD EURO MONEY MARKET B	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	2 298 645 906,14	2 716 377 202,07
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	3 391 921 030,45	3 219 490 077,88
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-4 046 616 350,39	-3 735 322 787,34
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	56 175 518,45	86 475 598,10
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	4 474 819,51	6 064 975,11
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-10 112 412,68	5 560 840,32
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	1 694 488 511,48	2 298 645 906,14

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part LAZARD EURO MONEY MARKET A		
Parts souscrites durant l'exercice	216 733,82	981 383 827,94
Parts rachetées durant l'exercice	-347 847,56	-1 574 113 844,48
Solde net des souscriptions/rachats	-131 113,74	-592 730 016,54
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	230 940,15	
Part LAZARD EURO MONEY MARKET B		
Parts souscrites durant l'exercice	2 197,219	2 410 537 202,51
Parts rachetées durant l'exercice	-2 252,609	-2 472 502 505,91
Solde net des souscriptions/rachats	-55,390	-61 965 303,40
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	573,810	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part LAZARD EURO MONEY MARKET A	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Part LAZARD EURO MONEY MARKET B	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
LAZARD EURO MONEY MARKET A FR0010263244	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	1 057 244 328,00	230 940,15	4 578,00
LAZARD EURO MONEY MARKET B FR0010941815	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	637 244 183,48	573,810	1 110 549,10

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	NA	NA	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA	NA	NA
Total	-					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	-	-	-	-	-	-

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	1 392 592,53	692 353,34	700 239,19	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	158 342,03	-	-	-	158 342,03
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-165 000,00	165 000,00	-	-
Autres instruments financiers	NA	-	-	-	-
Total		527 353,34	865 239,19	-	158 342,03

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	[3 - 6 mois] (*)	[6 - 12 mois] (*)	[1 - 3 ans] (*)	[3 - 5 ans] (*)	[5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	680 247,41	353 374,61	358 970,51	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	158 342,03	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	123 000,00	-38 000,00	-85 000,00	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	961 589,44	315 374,61	273 970,51	-	-	-	-

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 +/-	Devise 2 +/-	Devise 3 +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures options swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit^(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	1 279 704,55	-	112 887,98
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	1 279 704,55	-	112 887,98

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
GOLDMAN SACHS INTL LTD	35,29	-
NATIXIS	114,14	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
GOLDMAN SACHS INTL LTD	270,00	-
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		
GOLDMAN SACHS INTL LTD	-	270,00

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/09/2025
Créances		
	Collatéraux	270 000,00
Total des créances		270 000,00
Dettes		
	Frais de gestion fixe	428 637,24
	Collatéraux	270 000,00
Total des dettes		698 637,24
Total des créances et des dettes		-428 637,24

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/09/2025
Part LAZARD EURO MONEY MARKET A	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	3 996 023,83
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,31
Rétrocessions des frais de gestion	-
Part LAZARD EURO MONEY MARKET B	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	921 174,21
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,13
Rétrocessions des frais de gestion	-

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2025
Garanties reçues	-
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	-
Garanties données	-
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2025
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2025
Actions			-
Obligations			-
TCN			-
OPC			-
Instruments financiers à terme			-
Total des titres du groupe			-

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	47 090 172,39	75 688 854,56
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	-	-
Revenus de l'exercice à affecter	47 090 172,39	75 688 854,56
Report à nouveau	54 624 651,81	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	101 714 824,20	75 688 854,56

Part LAZARD EURO MONEY MARKET A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	28 683 449,38	52 538 978,58
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	28 683 449,38	52 538 978,58
Report à nouveau	33 501 211,69	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	62 184 661,07	52 538 978,58
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	62 184 661,07	52 538 978,58
Capitalisation	-	-
Total	62 184 661,07	52 538 978,58
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôt totaux	-	-
Crédits d'impôt unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	-	-

Part LAZARD EURO MONEY MARKET B

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	18 406 723,01	23 149 875,98
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	18 406 723,01	23 149 875,98
Report à nouveau	21 123 440,12	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	39 530 163,13	23 149 875,98
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	39 530 163,13	23 149 875,98
Capitalisation	-	-
Total	39 530 163,13	23 149 875,98
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôt totaux	-	-
Crédits d'impôt unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	-	-

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées et latentes nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	3 618 726,68	5 200 896,19
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	3 618 726,68	5 200 896,19
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	3 739 493,93	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	7 358 220,61	5 200 896,19

Part LAZARD EURO MONEY MARKET A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 258 744,22	3 661 454,17
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	2 258 744,22	3 661 454,17
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	2 334 700,76	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	4 593 444,98	3 661 454,17
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	4 593 444,98	3 661 454,17
Capitalisation	-	-
Total	4 593 444,98	3 661 454,17
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Part LAZARD EURO MONEY MARKET B

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 359 982,46	1 539 442,02
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 359 982,46	1 539 442,02
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	1 404 793,17	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 764 775,63	1 539 442,02
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	2 764 775,63	1 539 442,02
Capitalisation	-	-
Total	2 764 775,63	1 539 442,02
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES DE CRÉANCES			1 392 592 526,41	82,18
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			1 053 654 349,54	62,18
Banques commerciales			523 762 623,18	30,93
AXA BANQUE E 070126 OISEST 0.24	EUR	12 000 000	12 136 457,80	0,72
AXA BANQUE E 121125 OISEST 0.21	EUR	14 000 000	14 122 523,87	0,83
BANQUE PALATINE 160226 FIX 0.0	EUR	22 000 000	21 824 572,00	1,29
BELFIUS BANQUE SA/NV 291025 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 970 580,00	1,18
BNP PA OISEST+0.21% 29-12-25	EUR	20 000 000	20 156 712,89	1,19
BNP PARIBAS 170426 OISEST 0.25	EUR	30 000 000	30 317 928,52	1,82
BPCE SA 081225 OISEST 0.3	EUR	18 000 000	18 347 083,48	1,08
BPCE SA 100226 OISEST 0.27	EUR	20 000 000	20 229 024,90	1,19
BRED BANQUE POPULAIRE 280726 OISEST 0.3	EUR	15 000 000	15 031 923,02	0,89
BRED OISEST+0.29% 09-04-26	EUR	15 000 000	15 173 158,68	0,90
CAISSE CENTRALE DU 280726 OISEST 0.32	EUR	18 000 000	18 041 581,62	1,06
CAISSE FEDERALE DU 121225 OISEST 0.25	EUR	15 000 000	15 135 517,24	0,89
COMMERZBANK AG 050326 FIX 0.0	EUR	16 000 000	15 861 120,00	0,94
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 110626 FI	EUR	15 000 000	14 780 040,00	0,87
CRCAM ALPES PROVENCE 050126 OISEST 0.3	EUR	8 000 000	8 115 351,93	0,48
CRCAM ANJOU ET MAINE 310726 OISEST 0.31	EUR	10 000 000	10 019 844,65	0,59
CRCAM AQUITAINE 150126 OISEST 0.32	EUR	20 000 000	20 376 364,43	1,20
CRCAM BRIE PICARDIE 240226 OISEST 0.32	EUR	20 000 000	20 308 654,90	1,20
CRCAM NORMANDIE SEINE 120626 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 772 060,00	0,87
CREDIT AGRICOLE SA 081225 OISEST 0.29	EUR	15 000 000	15 290 407,10	0,90
CREDIT MUTUEL ARKEA 131125 OISEST 0.28	EUR	20 000 000	20 428 454,84	1,21
CREDIT MUTUEL ARKEA 240926 OISEST 0.32	EUR	18 000 000	18 005 662,41	1,06
ING BANK NEDERLAND NV 110826 OISEST 0.28	EUR	20 000 000	20 067 966,85	1,18
LA BANQUE POSTALE 100626 OISEST 0.31	EUR	18 000 000	18 134 523,75	1,07
LA BANQUE POSTALE 130326 OISEST 0.285	EUR	18 000 000	18 246 822,29	1,08
LCL CREDIT LYONNAIS 140526 OISEST 0.28	EUR	20 000 000	20 062 529,87	1,18
RCI BANQUE 071025 FIX 0.0	EUR	11 000 000	10 996 601,00	0,65
SOCIETE GENERALE 050326 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 819 900,00	1,17
SOCIETE GENERALE 061125 OISEST 0.2	EUR	18 000 000	18 164 195,14	1,07
SVEN HAND AB ZCP 03-03-26	EUR	20 000 000	19 825 060,00	1,17
Biens de consommation durables			15 981 584,00	0,94
SEB SA 221025 FIX 0.0	EUR	16 000 000	15 981 584,00	0,94
Electricité			15 928 832,00	0,94
RTE EDF TRANSPORT 181225 FIX 0.0	EUR	16 000 000	15 928 832,00	0,94
Epargne et prêts hypothécaires			29 654 950,00	1,75
ACHMEA BANK NV 060326 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 907 050,00	0,58
ACHMEA BANK NV 300426 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 747 900,00	1,17
FPI de détail			11 969 808,00	0,71
KLEPIERRE 171125 FIX 0.0	EUR	12 000 000	11 969 808,00	0,71

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Logiciels			15 072 072,96	0,89
VINCI SA 101025 OISEST 0.155	EUR	15 000 000	15 072 072,96	0,89
Marchés de capitaux			34 124 009,16	2,01
HSBC CONTINENTAL EUROPE 170326 OISEST 0.	EUR	16 000 000	16 011 406,10	0,94
NORDEA BANK ABP. 161225 OISEST 0.15	EUR	18 000 000	18 112 603,06	1,07
Services aux collectivités			184 935 610,72	10,91
AGENCE CENTRALE OR 110226 OISEST 0.15	EUR	22 000 000	22 137 398,80	1,30
ENGIE SA 021025 OISEST 0.205	EUR	14 000 000	14 160 100,75	0,84
ENGIE SA 300326 OISEST 0.17	EUR	12 000 000	11 998 874,03	0,71
FRENCH REPUBLIC ZCP 03-12-25	EUR	15 000 000	14 947 787,38	0,88
FRENCH REPUBLIC ZCP 08-10-25	EUR	6 000 000	5 997 270,08	0,35
FRENCH REPUBLIC ZCP 09-09-26	EUR	20 000 000	19 613 912,13	1,16
FRENCH REPUBLIC ZCP 15-10-25	EUR	4 000 000	3 996 711,15	0,24
FRENCH REPUBLIC ZCP 22-10-25	EUR	15 000 000	14 981 926,80	0,88
FRENCH REPUBLIC ZCP 29-10-25	EUR	18 000 000	17 971 415,47	1,06
VEOL E OISEST+0.185% 27-02-26	EUR	20 000 000	20 036 617,63	1,18
VEOLIA ENVIRONNEMENT 061025 OISEST 0.155	EUR	14 000 000	14 154 556,50	0,84
VIGIE 231025 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 987 910,00	0,59
VIGIE 271125 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 951 130,00	0,88
Services aux professionnels			24 978 525,00	1,47
UNEDIC 071025 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 997 200,00	0,59
UNEDIC 241025 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 981 325,00	0,88
Services de télécommunication diversifiés			22 269 220,53	1,31
ORANGE SA 201025 OISEST 0.15	EUR	22 000 000	22 269 220,53	1,31
Services financiers diversifiés			135 033 053,99	7,97
AIR LIQUIDE FINANCE 171025 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 987 280,00	0,88
BANQUE FEDERATIVE 090326 OISEST 0.29	EUR	15 000 000	15 175 612,80	0,90
BANQUE FEDERATIVE 191125 OISEST 0.3	EUR	15 000 000	15 359 357,55	0,91
CA CONSUMER FINANCE 260826 OISEST 0.41	EUR	20 000 000	20 094 320,80	1,19
CRCAM ATLANTIQUE VENDEE 081225 OISEST 0.	EUR	16 000 000	16 150 907,60	0,95
KBC BANK 111125 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 966 385,00	0,88
NATIXIS 100626 OISEST 0.33	EUR	20 000 000	20 149 966,38	1,19
NATIXIS 290526 OISEST 0.33	EUR	18 000 000	18 149 223,86	1,07
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			24 953 450,00	1,47
COVIVIO SA (EX 231025 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 988 670,00	0,59
COVIVIO SA 141125 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 964 780,00	0,88
Transport routier et ferroviaire			14 990 610,00	0,88
RATP 131025 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 990 610,00	0,88
Titres de créances non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			338 938 176,87	20,00
Assurance			24 945 300,00	1,47
ALLIANZ SE 111125 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 945 300,00	1,47
Banques commerciales			163 947 899,71	9,68
BARCLAYS BANK PLC 311225 FIX 0.0	EUR	22 000 000	21 888 658,00	1,29
BBVA ZCP 02-10-25	EUR	20 000 000	20 000 000,00	1,18

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
DZ BANK AG DEU 211025 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 994 990,00	0,29
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG 101225 F	EUR	22 000 000	21 915 718,00	1,29
LANDESBANK BADEN-WURTEMBERG 190126 FIX	EUR	22 000 000	21 865 074,00	1,29
LLOYDS BANK PLC 131025 FIX 0.0	EUR	18 000 000	17 989 200,00	1,06
STAN C OISEST+0.28% 12-06-26	EUR	22 000 000	22 157 625,42	1,32
STANDARD CHARTERED BANK 030926 OISEST 0.	EUR	15 000 000	15 031 147,84	0,89
SWEDBANK AB. 101225 OISEST 0.165	EUR	18 000 000	18 105 486,45	1,07
Composants automobiles			9 967 420,00	0,59
CONTINENTAL AG 271125 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 967 420,00	0,59
Crédit à la consommation			14 886 060,00	0,88
SANTANDER CONSUMER FINANCE S.A. 120226 F	EUR	15 000 000	14 886 060,00	0,88
Equipements et instruments électroniques			15 976 928,00	0,94
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 271025 FIX 0.	EUR	16 000 000	15 976 928,00	0,94
Marchés de capitaux			59 620 069,16	3,52
BANC SANT ALL SPAI BRANCH 170426	EUR	15 000 000	14 815 904,16	0,87
LLOYDS BANK CO 100226 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 808 625,00	1,47
NATWEST MARKETS PLC 061025 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 995 540,00	1,18
Pétrole et gaz			14 986 650,00	0,88
ENI SPA 171025 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 986 650,00	0,88
Services aux collectivités			14 803 290,00	0,87
BANQUE EUROPEE 250526 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 803 290,00	0,87
Services financiers diversifiés			19 804 560,00	1,17
NATWEST MKTS NV ZCP 20-03-26	EUR	20 000 000	19 804 560,00	1,17
TITRES D'OPC			143 833 158,26	8,49
OPCVM			143 833 158,26	8,49
Gestion collective			143 833 158,26	8,49
AMUNDI EURO LIQUIDITY SELECT PART I C	EUR	271	68 473 364,66	4,04
BNP Paribas Money 3M IC	EUR	3 000	75 359 793,60	4,45
Total			1 536 425 684,67	90,67

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	-	-		-		-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
OISEST/0.0/FIX/1.718	20 000 000	45 995,65	-	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.771	15 000 000	19 438,59	-	15 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.773	16 000 000	19 024,09	-	16 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.799	15 000 000	16 680,25	-	15 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.84	22 000 000	18 978,10	-	22 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.846	22 000 000	9 440,41	-	22 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.865	20 000 000	6 414,07	-	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.905	15 000 000	852,68	-	15 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.443	20 000 000	12 611,47	-	20 000 000,00
Sous-total 3.		149 435,31	-	165 000 000,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		149 435,31	-	165 000 000,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	1 536 425 684,67
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	149 435,31
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	158 612 028,74
Autres passifs (-)	-698 637,24
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	1 694 488 511,48

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part LAZARD EURO MONEY MARKET "A	EUR	230 940,15	4 578,00
Part LAZARD EURO MONEY MARKET "B	EUR	573,810	1 110 549,10

6. ANNEXE(S)

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Lazard Euro Money Market

LAZARD
FRÈRES GESTION

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : Lazard Euro Money Market - Part A
Code ISIN : FR0010263244
Initiateur du PRIIPS : LAZARD FRERES GESTION SAS
Site Web : www.lazardfreresgestion.fr
Contact : Appelez le +33 (0)1 44 13 01 79 pour de plus amples informations
Autorité compétente : L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de LAZARD FRERES GESTION SAS en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Pays d'autorisation et agrément : LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée en France sous le n°GP-04000068 et réglementée par l'AMF
Date de production du document d'informations clés : 08/09/2025

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), Fonds Commun de Placement (FCP)

Durée : La durée de l'OPC est de 99 ans à compter du 17/01/2006 sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de la prorogation prévue au sein du Règlement.

Objectifs :

L'objectif de gestion vise à obtenir, sur la durée de placement recommandée de 3 mois, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence simple suivant : €STR Capitalisé. L'indicateur de référence est exprimé en EUR. Dans certaines circonstances de marché, l'objectif peut ne pas être atteint, l'OPC ne constitue pas un investissement garanti.

La stratégie de gestion vise à privilégier la régularité de l'évolution de la valeur liquidative par la recherche de placement comportant une exposition peu élevée en risques. Cependant, en cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le FCP pourrait ne pas suffire à couvrir les frais de gestion des deux parts et le FCP verrait alors les deux valeurs liquidatives baisser de manière structurelle.

La maturité moyenne pondérée du portefeuille du FCP est inférieure ou égale à 6 mois et sa durée de vie moyenne pondérée est inférieure ou égale à 12 mois.

Le FCP limitera son investissement à des instruments financiers ayant une durée de vie résiduelle maximum inférieure ou égale à 2 ans, à condition que le taux soit révisable dans un délai maximum de 397 jours. Les titres à taux fixes de durée de vie supérieure à 397 jours sont couverts par des swaps de taux créant synthétiquement les caractéristiques des instruments à taux variables.

La société de gestion s'assure que les titres dans lesquels investit le FCP sont de haute qualité selon sa propre évaluation et sa propre méthodologie. Le gérant pourra cependant se référer de façon non exclusive et non systématique aux notations court terme d'une ou plusieurs agences de notation reconnues.

Le portefeuille du FCP est composé :

- d'obligations et de titres de créance négociables libellés en euro ou en devises émis par des entreprises, des institutions financières ou des émetteurs publics ou semi-publics ou supranationaux, de l'OCDE ou de l'Union européenne.
 - d'OPCVM monétaires ou monétaires court terme à hauteur de 10% maximum de l'actif net s'ils investissent moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC.
- Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

Dans la limite d'une fois l'actif net (sans surexposition), le FCP peut également utiliser des futures sur taux, et de change, des swaps sur taux et de change, des options sur taux et du change à terme sur des marchés réglementés, organisés, et/ou de gré à gré pour couvrir le portefeuille du risque de taux ou du risque de change. Le Fonds peut investir jusqu'à 100% de son actif net dans des Bons du Trésor français (BTF), cf prospectus II.2..2.

Le FCP pourra investir à hauteur de 20% maximum de l'actif net en titres intégrant des dérivés.

Affectation des sommes distribuables :

- Affectation du revenu net : Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report
- Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 12h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Investisseurs de détail visés : Ce produit peut convenir à des investisseurs de détail disposant d'un niveau de connaissance limité des marchés et produits financiers qui recherchent une exposition monétaire à valeur liquidative variable standard et qui acceptent le risque de perte d'une partie du capital investi. L'OPC ne peut pas être proposé ou vendu aux Etats-Unis. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique du prospectus « 11. Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type ».

Recommandation : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 3 mois.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Lieux et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC :

L'ensemble des autres informations pratiques sur ce produit, notamment le tout dernier prix des parts, le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, la composition de l'actif et les normes de LAZARD FRERES GESTION SAS en matière d'exercice des droits de vote, ainsi que le rapport sur l'exercice des droits de vote, sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 3 mois. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Période de détention recommandée :
3 mois

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Néant

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, que la capacité de LAZARD FRERES GESTION SAS à vous payer en soit affectée. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

0 Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 3 mois Exemple d'investissement : 10 000 €		
Scénarios		Si vous sortez après 3 mois
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 990 €
	Rendement annuel moyen	-0,4%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 000 €
	Rendement annuel moyen	0,0%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 990 €
	Rendement annuel moyen	-0,4%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 000 €
	Rendement annuel moyen	0,0%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2021 - 31/03/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/04/2017 - 31/07/2017

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/09/2023 - 29/12/2023

QUE SE PASSE-T-IL SI LAZARD FRERES GESTION SAS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- que vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%)

- que 10 000 EUR sont investis

	Si vous sortez après 3 mois
Coûts totaux	37 €
Incidence des coûts (*)	0,4%

(*) ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis dans les autres PRIIP.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après la période de détention recommandée
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	0,30% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	8 €
Coûts de transaction	0,07% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit.	2 €

	Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	
Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 3 mois

Ce produit ne dispose pas d'une période de détention minimale requise. La période de détention recommandée (3 mois) a été calculée pour être cohérente avec l'objectif de gestion du produit.

Vous pouvez retirer votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée, sans frais ou pénalités selon les conditions énoncées dans la section « Faculté de rachat ». Le profil de risque du produit peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant ce produit peut être adressée au Service Juridique de LAZARD FRERES GESTION SAS :

Par courrier : LAZARD FRERES GESTION SAS – 25, rue de Courcelles 75008 Paris France

Par e-mail : lfg.juridique@lazard.fr

Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse www.lazardfreresgestion.fr.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

L'OPC relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) sont intégrés à la gestion au moyen d'un modèle d'analyse et de notation interne qui influence directement la gestion sans pour autant constituer un facteur déterminant de la prise de décision.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France. Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des années passées et sur les calculs des scénarios de performance à l'adresse suivante https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Fiche-fonds_93.html?idFond=EM1

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

En cas de désaccord sur une réponse donnée à une réclamation et une fois épuisé l'ensemble des voies de recours internes, vous pouvez choisir de recourir au Médiateur de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers – 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02). Le formulaire de demande de médiation auprès de l'AMF ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site <http://www.amf-france.org>.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Lazard Euro Money Market

LAZARD
FRÈRES GESTION

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : Lazard Euro Money Market - Part B
Code ISIN : FR0010941815
Initiateur du PRIIPS : LAZARD FRERES GESTION SAS
Site Web : www.lazardfreresgestion.fr
Contact : Appelez le +33 (0)1 44 13 01 79 pour de plus amples informations
Autorité compétente : L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de LAZARD FRERES GESTION SAS en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Pays d'autorisation et agrément : LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée en France sous le n°GP-04000068 et réglementée par l'AMF
Date de production du document d'informations clés : 08/09/2025

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), Fonds Commun de Placement (FCP)

Durée : La durée de l'OPC est de 99 ans à compter du 17/01/2006 sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de la prorogation prévue au sein du Règlement.

Objectifs :

L'objectif de gestion vise à obtenir, sur la durée de placement recommandée de 3 mois, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence simple suivant : €STR Capitalisé. L'indicateur de référence est exprimé en EUR. Dans certaines circonstances de marché, l'objectif peut ne pas être atteint, l'OPC ne constitue pas un investissement garanti.

La stratégie de gestion vise à privilégier la régularité de l'évolution de la valeur liquidative par la recherche de placement comportant une exposition peu élevée en risques. Cependant, en cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le FCP pourrait ne pas suffire à couvrir les frais de gestion des deux parts et le FCP verrait alors les deux valeurs liquidatives baisser de manière structurelle.

La maturité moyenne pondérée du portefeuille du FCP est inférieure ou égale à 6 mois et sa durée de vie moyenne pondérée est inférieure ou égale à 12 mois.

Le FCP limitera son investissement à des instruments financiers ayant une durée de vie résiduelle maximum inférieure ou égale à 2 ans, à condition que le taux soit révisable dans un délai maximum de 397 jours. Les titres à taux fixes de durée de vie supérieure à 397 jours sont couverts par des swaps de taux créant synthétiquement les caractéristiques des instruments à taux variables.

La société de gestion s'assure que les titres dans lesquels investit le FCP sont de haute qualité selon sa propre évaluation et sa propre méthodologie. Le gérant pourra cependant se référer de façon non exclusive et non systématique aux notations court terme d'une ou plusieurs agences de notation reconnues.

Le portefeuille du FCP est composé :

- d'obligations et de titres de créance négociables libellés en euro ou en devises émis par des entreprises, des institutions financières ou des émetteurs publics ou semi-publics ou supranationaux, de l'OCDE ou de l'Union européenne.
 - d'OPCVM monétaires ou monétaires court terme à hauteur de 10% maximum de l'actif net s'ils investissent moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC.
- Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

Dans la limite d'une fois l'actif net (sans surexposition), le FCP peut également utiliser des futures sur taux, et de change, des swaps sur taux et de change, des options sur taux et du change à terme sur des marchés réglementés, organisés, et/ou de gré à gré pour couvrir le portefeuille du risque de taux ou du risque de change. Le Fonds peut investir jusqu'à 100% de son actif net dans des Bons du Trésor français (BTF), cf prospectus II.2..2.

Le FCP pourra investir à hauteur de 20% maximum de l'actif net en titres intégrant des dérivés.

Affectation des sommes distribuables :

- Affectation du revenu net : Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report
- Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 12h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Investisseurs de détail visés : Ce produit peut convenir à des investisseurs de détail disposant d'un niveau de connaissance limité des marchés et produits financiers qui recherchent une exposition monétaire à valeur liquidative variable standard et qui acceptent le risque de perte d'une partie du capital investi. L'OPC ne peut pas être proposé ou vendu aux Etats-Unis. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique du prospectus « 11. Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type ».

Recommandation : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 3 mois.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Lieux et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC :

L'ensemble des autres informations pratiques sur ce produit, notamment le tout dernier prix des parts, le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, la composition de l'actif et les normes de LAZARD FRERES GESTION SAS en matière d'exercice des droits de vote, ainsi que le rapport sur l'exercice des droits de vote, sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :

1

2

3

4

5

6

7

Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 3 mois. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Période de détention recommandée :
3 mois

• Néant

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, que la capacité de LAZARD FRERES GESTION SAS à vous payer en soit affectée. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

0 Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 3 mois Exemple d'investissement : 10 000 €		
Scénarios		Si vous sortez après 3 mois
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 990 €
	Rendement annuel moyen	-0,4%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 000 €
	Rendement annuel moyen	0,0%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 000 €
	Rendement annuel moyen	0,0%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 000 €
	Rendement annuel moyen	0,0%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2021 - 31/03/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/04/2017 - 31/07/2017

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/09/2023 - 29/12/2023

QUE SE PASSE-T-IL SI LAZARD FRERES GESTION SAS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- que vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%)
- que 10 000 EUR sont investis

	Si vous sortez après 3 mois
Coûts totaux	21 €
Incidence des coûts (*)	0,2%

(*) ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis dans les autres PRIIP.

Composition des coûts :		Si vous sortez après la période de détention recommandée
Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	0,14% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	4 €
Coûts de transaction	0,07% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit.	2 €

	Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	
Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 3 mois

Ce produit ne dispose pas d'une période de détention minimale requise. La période de détention recommandée (3 mois) a été calculée pour être cohérente avec l'objectif de gestion du produit.

Vous pouvez retirer votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée, sans frais ou pénalités selon les conditions énoncées dans la section « Faculté de rachat ». Le profil de risque du produit peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant ce produit peut être adressée au Service Juridique de LAZARD FRERES GESTION SAS :

Par courrier : LAZARD FRERES GESTION SAS – 25, rue de Courcelles 75008 Paris France

Par e-mail : lfg.juridique@lazard.fr

Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse www.lazardfreresgestion.fr.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

L'OPC relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) sont intégrés à la gestion au moyen d'un modèle d'analyse et de notation interne qui influence directement la gestion sans pour autant constituer un facteur déterminant de la prise de décision.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France. Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des années passées et sur les calculs des scénarios de performance à l'adresse suivante https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Fiche-fonds_93.html?idFond=EM2

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

En cas de désaccord sur une réponse donnée à une réclamation et une fois épuisé l'ensemble des voies de recours internes, vous pouvez choisir de recourir au Médiateur de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers – 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02). Le formulaire de demande de médiation auprès de l'AMF ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site <http://www.amf-france.org>.

Communication périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Lazard Euro Money Market

Identifiant d'entité juridique : 969500CEBY72Y3F3I707

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des bonnes pratiques de gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ Oui

☒ ☐ ☒ Non

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : %

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : %

☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 42,41% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisé dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental et réalisé dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques (E/S) mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie d'investissement, de l'analyse des titres et du processus d'intégration ESG décrit ci-dessous, le portefeuille promeut les caractéristiques environnementales suivantes :

Politique environnementale :

- Intégration par les entreprises des facteurs environnementaux adaptés au secteur, à l'implantation géographique et à tout autre facteur matériel pertinent
- Élaboration d'une stratégie et d'un système de management environnemental
- Élaboration d'une stratégie climatique

Maîtrise des impacts environnementaux :

- Limitation et adaptation au réchauffement climatique
- Gestion responsable de l'eau et des déchets
- Préservation de la biodiversité

Gestion de l'impact environnemental des produits et services :

- Écoconception des produits et services
- Innovation environnementale

ainsi que les caractéristiques sociales suivantes :

Respect des droits humains :

- Prévention des situations de violations des droits humains
- Respect du droit à la sûreté et à la sécurité des personnes
- Respect de la vie privée et protection des données

Gestion des ressources humaines :

- Dialogue social constructif
- Formation et gestion des carrières favorables au développement humain
- Promotion de la diversité
- Santé, sécurité et bien-être au travail

Gestion de la chaîne de valeur :

- Gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement
- Qualité, sécurité et traçabilité des produits

Ce produit n'utilise pas d'indice spécifique pour déterminer son alignement aux caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par ce produit est mesurée par des indicateurs de durabilité. Leur description figure ci-dessous.

Au niveau de la valorisation dans le modèle d'analyse interne :

L'analyse ESG des titres détenus en direct se fonde sur un modèle propriétaire qui repose sur une grille ESG interne. À partir des différentes données fournies par nos partenaires ESG (agences d'analyse extra-financière, prestataires externes...), des rapports annuels des entreprises et des échanges directs avec celles-ci, les analystes responsables du suivi de chaque valeur établissent une note ESG interne.

Cette note résulte d'une approche à la fois quantitative (intensité énergétique, taux de rotation du personnel, taux d'indépendance du Conseil...) et qualitative (solidité de la politique environnementale, stratégie en matière d'emploi, compétence des administrateurs...).

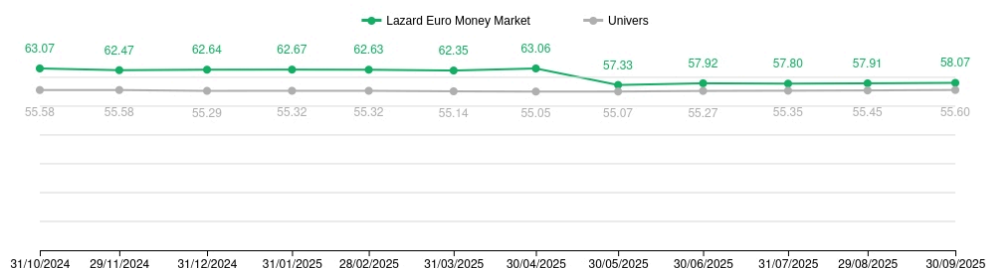
Chaque pilier E, S et G est noté entre 1 et 5 à partir d'au minimum cinq indicateurs-clés pertinents par dimension.

Ces notations ESG internes sont intégrées aux modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital pour la gestion actions et au processus de sélection des émetteurs et dans la détermination de leur poids en portefeuille pour la gestion obligataire.

Au niveau du contrôle des éléments de la stratégie d'investissement avec un prestataire de données externe :

De plus, pour confirmer la robustesse du modèle interne, les analystes-gestionnaires en charge de la gestion comparent la notation ESG moyenne du portefeuille à celle de son univers ESG de référence.

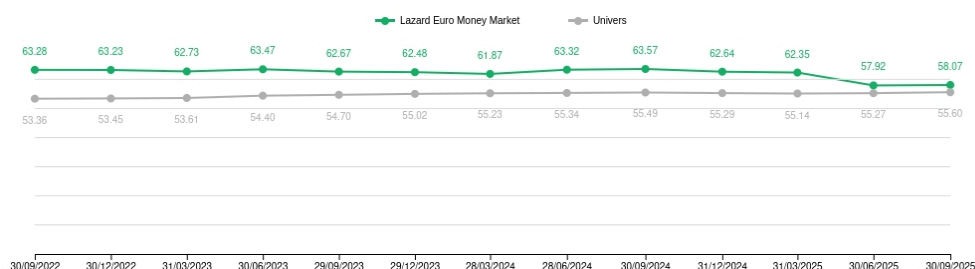
Évolution du score ESG



L'univers ESG de référence du portefeuille est :

ICE BofAML 1-3 Year Euro Corporate Index Total Return EUR Code Bloomberg : ER01 Index

● ... et par rapport aux périodes précédentes ?



● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

La définition de l'investissement durable au sens de SFDR se fonde sur la sélection d'indicateurs qui manifestent d'une contribution substantielle à un ou plusieurs objectifs en matière environnementale ou sociale, étant entendu que ces investissements ne doivent pas causer de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Les indicateurs environnementaux retenus sont les suivants :

- Empreinte carbone (PAI 2)
- Intensité carbone (PAI 3)
- Augmentation implicite de température (ITR)
- Nombre de brevets « bas carbone » détenus

Les indicateurs en matière sociale retenus sont les suivants :

- % de femmes dans le management exécutif
- Nombre d'heures de formation pour les employés
- Couverture des avantages sociaux
- Politiques de diversité par le management

La contribution substantielle se mesure par l'application de seuils par indicateur.

Le tableau ci-dessous présente les règles (objectifs) fixées pour chaque indicateur ainsi que le résultat obtenu sur la période écoulée. Le résultat est la part moyenne du portefeuille investi dans les entreprises respectant ces critères, calculée sur une base trimestrielle. La part moyenne est calculée selon les positions moyennes constatées sur la période écoulée, couplées avec les données extra-financières en date de valeur de fin de période.

	Règle	Part moyenne du portefeuille
Empreinte carbone en M	Comprise dans les 20% les plus faibles du secteur	7,88%
Intensité carbone	Comprise dans les 20% les plus faibles du secteur	10,22%
Augmentation température implicite en 2050	≤2°C	26,91%
Nombre de brevets bas carbone	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	8,47%
Alignement à la Taxonomie européenne	Supérieur ou égal à 10%	7,33%
Approbation de la trajectoire par SBTi	Trajectoire et ses objectifs climatiques approuvés par la Science Based Targets initiative	16,55%
% femmes dans le management exécutif	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	19,94%
Nombre heures de formation pour les salariés	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	2,43%
Couverture des avantages sociaux	Voir présentation investissement durable www.lazardfreresgestion.fr	5,64%
Politiques de diversité par le management	Voir présentation www.lazardfreresgestion.fr	29,55%

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

L'absence de préjudice important est évaluée sur la base de l'ensemble des indicateurs PAI listés au tableau 1 de l'annexe I des Regulatory Technical Standards du Règlement SFDR. En cas de couverture insuffisante de l'univers d'investissement pour certains indicateurs, des critères de substitution peuvent être exceptionnellement utilisés. Cette substitution est soumise au contrôle indépendant du département des Risques et de la Conformité. Les indicateurs de substitution sont également présentés sur le site internet de Lazard Frères Gestion à la rubrique "méthodologie de l'investissement durable" :

www.lazardfreresgestion.fr/FR/ESG-ISR/Notre-approche_147.html#section05."

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les indicateurs des principales incidences négatives en matière de durabilité (PAI) sont pris en compte à deux niveaux :

- d'une part, ils sont intégrés à l'analyse interne de chaque titre suivi, effectuée par nos analystes-gestionnaires dans les grilles internes d'analyse ESG.
- de plus, ils sont utilisés pour évaluer la part d'investissements durables.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Le respect de garanties minimales en matière de droits du travail et de droits de l'homme (principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme) et des huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail est un indicateur clé pour vérifier que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Nous vérifions donc si l'entreprise applique une politique de due diligence en matière de droits du travail selon les huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (PAI 10) dans le cadre de notre process DNSH. Nous nous assurons également que les investissements réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en suivant une note de gouvernance d'un fournisseur de donnée et la note interne sur le pilier Gouvernance.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le modèle propriétaire d'analyse ESG des entreprises présentes en portefeuille prend en compte l'ensemble des indicateurs relatifs aux principales incidences négatives des entreprises en matière de durabilité (PAI).

Ces indicateurs sont intégrés aux grilles internes qui permettent la notation ESG du titre, prise en compte dans les modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital pour la gestion Actions et dans le processus de sélection des émetteurs et dans la détermination de leur poids en portefeuille pour la gestion obligataire.

De plus, comme précisé ci-dessus, l'ensemble des indicateurs PAI listés au tableau 1 de l'annexe I des Regulatory Technical Standards du Règlement SFDR est pris en compte dans la définition de l'investissement durable.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :
Du 01/10/2024 au 30/09/2025

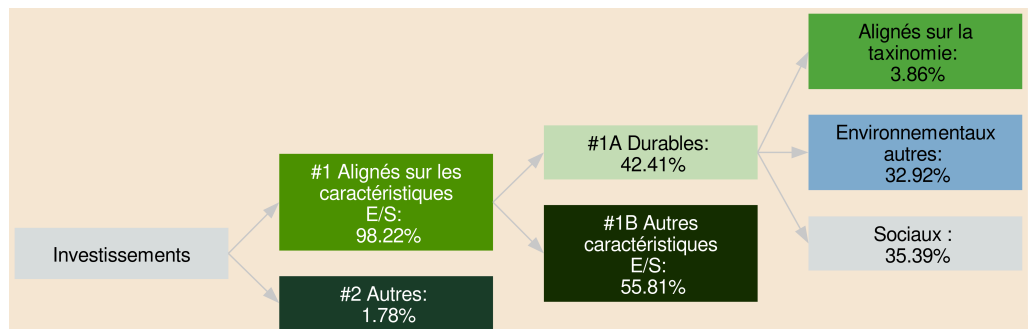
Investissements les plus importants		Secteur	Pourcentage d'actifs	Pays
1	AMUNDI EURO LIQUIDITY SELECT PART I C	OPC	3,40%	FRANCE
2	BNP PARIBAS MONEY 3M IC	OPC	3,36%	FRANCE
3	NATWEST MARKETS PLC 061025 FIX 0.0	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	1,00%	ROYAUME-UNI
4	UNICREDIT S.P.A. 120925 OISEST 0.3	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	0,96%	ITALIE
5	STAN C OISEST+0.275% 04-09-25	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	0,95%	ROYAUME-UNI
6	HSBC CONTINENTAL EUROPE 050925 OISEST 0.	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	0,95%	FRANCE
7	CAIXABANK SA. 030925 FIX 0.0	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	0,92%	ESPAGNE
8	BRED BANQUE POPULAIRE 280825 OISEST 0.26	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	0,86%	FRANCE
9	ING BANK NEDERLAND NV 110825 OISEST 0.23	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	0,86%	PAYS-BAS
10	NORD B OISEST+0.2% 13-06-25	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	0,86%	FINLANDE
11	CREDIT MUTUEL ARKEA 131125 OISEST 0.28	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	0,85%	FRANCE
12	CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL 030725 O	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	0,85%	FRANCE
13	BANQUE FEDERATIVE 050925 OISEST 0.32	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	0,85%	FRANCE
14	BANCO SANTANDER (ALL SPAIN BRANCH) 03072	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	0,84%	ESPAGNE
15	STANDARD CHARTERED BANK 130625 FIX 0.0	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	0,84%	ROYAUME-UNI



L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation d'actifs ?



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

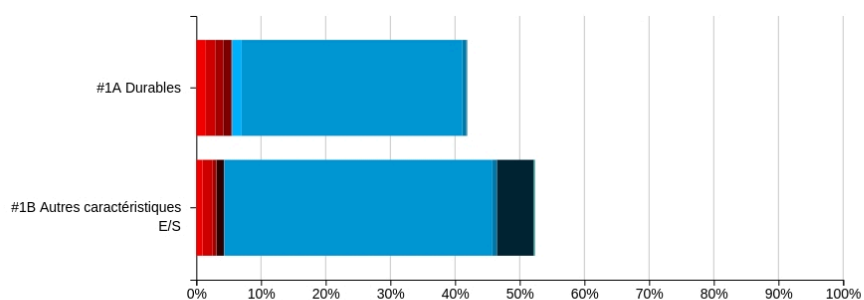
La catégorie #2 Autres inclut les investissements restant du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- la sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés avec les caractéristiques environnementales ou sociales non considérés comme des investissements durables.

Un investissement est considéré comme durable s'il respecte au moins une des règles présentées plus haut. Une entreprise peut ainsi être considérée comme durable au plan environnemental tout comme au plan social.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?



	#1A Durables	#1B Autres caractéristiques E/S
Industrie manufacturière	1.47%	0.98%
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	1.45%	1.55%
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	1.25%	0.55%
Construction	1.27%	0.02%
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	0.08%	0.01%
Transports et entreposage		1.18%
Information et communication	1.49%	0.03%
Activités financières et d'assurance	34.14%	41.46%
Activités immobilières	0.60%	0.69%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	0.12%	
Activités de services administratifs et de soutien		0.01%
Administration publique		5.69%
Santé humaine et action sociale		
Activités extra-territoriales		
OPC		0.17%

L'exposition au secteur des combustibles fossiles était de 3,64% en moyenne sur la période.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?

☒ Oui :

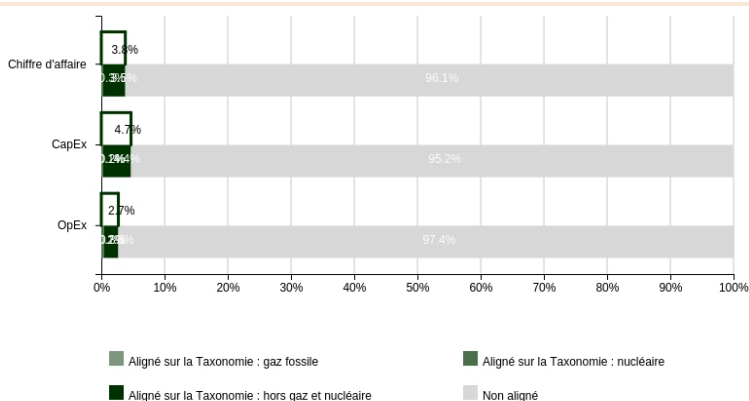
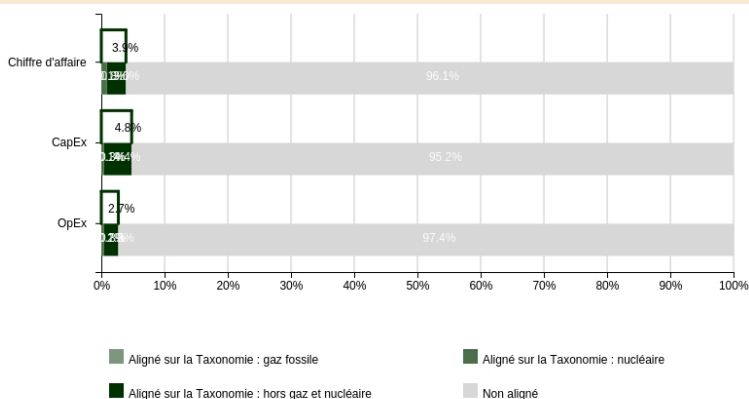
☒ Dans le gaz fossile

☒ Dans l'énergie nucléaire

☐ Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- du chiffre d'affaires pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les obligations souveraines comprennent toutes les expositions souveraines.

Le calcul des pourcentages d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE se base sur des données estimées.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

● **Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Lazard Frères Gestion ne dispose pas à la date de production de ce document des données nécessaires à l'identification de la part des activités transitoires ou habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE est de 32,92%.

Elle correspond à l'ensemble des activités non alignées à la taxinomie mais respectant les objectifs environnementaux de l'investissement durable mentionnés plus haut.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La part d'investissements durables sur le plan social est de 35,39%.

Elle correspond à l'ensemble des activités non alignées à la taxinomie mais respectant les objectifs sociaux de l'investissement durable mentionnés plus haut.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie « autres » est principalement composée d'OPC monétaires et de liquidités. Sur la période écoulée, la poche « autres » représentait en moyenne 1,78%.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les éléments contraignants utilisés dans le cadre de la stratégie d'investissement pour atteindre les objectifs environnementaux et sociaux promus par ce produit couvrent, pour les titres en direct en portefeuille :

- Le taux d'analyse extra-financière

Le taux d'analyse extra-financière des investissements en titres vifs du produit est, en fonction des catégories d'investissements du produit, supérieur à :

- 90 % pour les obligations émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays "développés", les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit investment grade, la dette souveraine émises par des pays développés ;

- 75% pour les obligations émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays "émergents", les actions émises par des petites et moyennes capitalisations, les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit high yield et la dette souveraine émise par des pays "émergents".

Au cours de la période écoulée, le taux d'analyse extra-financière a été en moyenne de 98,22%.

Ces taux s'entendent en pourcentage de l'actif total en pourcentage de l'actif total à l'exclusion des obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics et des liquidités détenues à titre accessoire, et des actifs solidaires.

- La notation ESG moyenne du portefeuille

Les analystes-gestionnaires s'assurent que la notation moyenne pondérée ESG du portefeuille soit supérieure à celle de la moyenne de l'univers de référence en utilisant le référentiel de notation extra-financière de ISS ESG

L'univers ESG de référence du portefeuille est :

ICE BofAML 1-3 Year Euro Corporate Index Total Return EUR Code Bloomberg : ER01 Index

De plus, la société de gestion procède à des exclusions en amont des investissements :

- Exclusions normatives relatives aux armes controversées (armes à sous-munitions, mines antipersonnel, armes biologiques et chimiques) et aux violations du Pacte Mondial des Nations Unies.
- Exclusions sectorielles (tabac et charbon thermique).
- Exclusions géographiques (paradis fiscaux de la liste GAFI).



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

● En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier a les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promet.

Loi Energie Climat (LEC)

L'information concernant l'article 29 LEC sera disponible sur le site internet de Lazard Frères Gestion,
https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Fonds_71.html